



**SYNDICAT MIXTE DU PAYS TYROSSAIS**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la désignation d'un contrôleur technique dans le cadre du  
remplacement de la cuve de stockage à fioul de l'usine LEDA sise à Tosse**

**Le Président du Syndicat Mixte du Pays Tyrossais,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 10 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 29 février 2016 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'entretien et de rénovation de toiture concernant l'usine LEDA sise à Tosse, et ses avenants,

VU la décision du Président du Syndicat Mixte en date du 4 mars 2022 approuvant l'attribution de la mission relative au remplacement de la cuve de stockage fioul de l'usine LEDA à la société SEFTI,

VU la proposition de la SATEL en date du 6 mai 2022,

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire** : Société ALPES CONTROLES
  - **Nature des prestations confiées** : réalisation d'une mission de contrôle technique dans le cadre du remplacement de la cuve de stockage à fioul de l'usine LEDA sise à Tosse
  - **Prix** : 1 425,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

**13 MAI 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

Jean-Luc DELPUECH